

Le Journal des Trois-Rivières.

CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

REDIGÉ PAR UN
Comité de Collaborateurs.

IN NECESSARIIS, UNITAS; IN DUBIIS, LIBERTAS; IN OMNIBUS, CHARITAS

ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES
G. DESILETS & FRÈRE.

LES FROIDEFONT.

(Suite.)

IX

—Où et comment posséder cette richesse ? se disait encore Philippe, non qu'il fût avide d'argent, non par cupidité mais poussé par une curiosité ardente. Ce n'est pas au fond de la citerne qu'il peu avoir enfoui un trésor. Tout au plus pouvait-il porter sur lui quelques pièces d'or quand il fut renfermé vivant dans le souterrain le malheureux qu'on a condamné à une fin si horrible ! ajoutait mentalement Philippe de Froidefont. Mais alors, poursuivait-il, où donc est cette grande richesse qu'il promet à son vengeur ?

Qui me trahira,
Tôt périra...

Que signifient ces paroles ? Q'appelle-t-il le trahir ? se demandait Philippe. Est-ce se procurer le trésor qu'il promet que de chercher son ennemi ? Mais cet ennemi est mort depuis longtemps. Faut-il venger la victime dans les descendants du bourreau ? et quelle vengeance veut-elle ? est-ce la mort pour la mort ? Et que signifient ces paroles : *Tôt périra ?* est-ce qu'il se trouvera quelqu'un pour exécuter cette menace ? Est-ce du ciel, d'un Dieu vengeur, que la victime attend la fin si prompt de celui qui le trahira ?

Chacune des quatre lignes renfermait un mystère profond, presque insondable sans doute ; mais l'esprit de Philippe n'en était que plus agité par une curiosité fiévreuse.

Il se souvint tout à coup de cette dernière ligne, de cette inscription inachevée de ce fragment du *Dies ira*, gravé avec la pointe du poignard sur le mur de la citerne :

Liber scriptus prof...

Ce fut comme un éclair, comme une révélation soudaine. Il vit dans cette ligne une sorte d'indication moins vague que celle des quatre autres qu'il venait de commenter. C'étaient, en effet, les premiers de ce verset du *Dies ira* :

*Liber scriptus profetur,
In quo totum continetur.*

—Un livre paraîtra, dans lequel tout sera révélé.

Où, se dit Philippe, c'est là le sens qu'il faut donner à l'inscription inachevée de la victime. Elle a quelque part laissé un écrit dans lequel elle révèle tout ce qui s'est passé, la cause de sa mort, le nom du meurtrier... Mais ce livre, ou du moins cet écrit, où le trouverai-je ? Dans le souterrain, caché sous une pierre ? C'est peu probable.

Puis Philippe de Froidefont se souvint du troisième vers de la strophe :

*Liber scriptus profetur,
In quo totum continetur.
Unde mundus judicetur.*

Et alors toutes ses suppositions tombèrent à la fois. La lumière qu'il croyait avoir rencontrée, ne fut plus que ténébres.

Le livre sera montré,
Où tout est contenu,
D'après lequel le monde
de entier sera jugé.

La victime, se dit Philippe, n'a-t-elle voulu qu'en appeler au jugement de Dieu au dernier jour du monde ? Mais alors que signifient ces mots :

Qui me vengera,
Grand'richesse aura.
Qui me trahira,
Tôt périra...

Cette inscription n'a plus de sens. N'était-il donc qu'un pauvre insensé, celui qui a trouvé la mort dans cette sinistre oubliette ?

La nuit vint ; l'ombre entoura Philippe, encore plongé dans ses réflexions. Mais le mystère de la citerne l'obsédait. Il voulait le pénétrer à tout prix. Ce n'était pas la curiosité seule qui le poussait ; une sorte de voix intérieure lui criait que sa destinée était jointe à celle de l'inconnu, qu'un lieu secret devait exister entre eux, que le hasard seul ne pouvait avoir inscrit cette lamentable parole du *Dies ira* :

Liber scriptus profetur,

dans deux principaux épisodes de leurs existences respectives, et que la Providence avait permis cette rencontre.

Il résolut donc de demander à des moyens surnaturels l'explication d'un mystère surnaturel, en dehors par les apparences du moins, des événements ordinaires de ce monde.

X

Les rues de Cordes étaient déjà plongées dans l'obscurité lorsque Philippe de Froidefont quitta la Maison du Grand Veneur.

Il atteignit bientôt les degrés en ruine d'une ruelle qui du sommet de la ville descendait abrupte vers les remparts ; il marchait avec précaution, se guidant d'une de ses mains, tendue vers la muraille : il alla ainsi de degrés en degrés jusqu'à une petite porte de bois blanc, au-dessus de laquelle, dans une niche, se mourait un lampion fumeux devant une statuette de la Vierge.

Philippe frappa deux coups légers à la porte, qui ne tarda pas à s'ouvrir.

Une femme grande, maigre, à la figure noble mais fatiguée et pâle, parut sur le seuil.

—Ma bonne Séverine, vous êtes surprise sans doute de ma visite, à pareille heure ?... lui dit le jeune homme.

—Monsieur Philippe, à toute heure vous êtes le bienvenu, répondit cette femme d'une voix affaiblie. Voulez-vous entrer, avez-vous quelque chose de pressant à me confier ?

—Oui, répondit Philippe d'une voix étrange.

—Comme vous dites cela ! Que vous est-il arrivé ? mon Dieu ! Quelque malheur, n'est-ce pas ?

—Non, non... ou plutôt, je ne sais. Mais j'ai besoin de vous voir, de vous consulter.

Alors Séverine fit entrer Philippe, poussa la porte de la rue derrière lui, et l'introduisit dans une chambre propre, mais d'une imposante austérité.

Les murs en étaient blanchis à la chaux comme ceux d'une cellule. Au fond de la chambre, dans une alcôve, un lit de sangle sans rideaux, avec une armoire de bois blanc ; puis une table recouverte d'un linge et portant une statuette de la Vierge, autour de laquelle un chapelet de grains noirs était enroulé ; deux flambeaux de cuivre luisant, dans chacun desquels était fixé un long cierge de cire jaune ; un livre de prières ouvert sur la table ; puis deux chaises d'église en paille grossière et un grand crucifix de bois au-dessus de la cheminée : tel était l'ameublement de cette pièce. Dans l'âtre brillaient encore quelques étincelles d'un feu mourant.

—Avez-vous froid ? dit Séverine en s'adressant au visiteur ; je vais rallumer le feu.

—Non. Laissez, ma vénérable Séverine je n'ai pas froid.

Séverine demanda alors au jeune homme ce qui l'amena chez elle.

—Je vous le dirai tout à l'heure, répondit-il. Laissez-moi vous raconter d'abord l'affreuse découverte que j'ai faite aujourd'hui dans la maison que mon oncle m'a laissée...

—La Maison du Grand Veneur !... dit la vieille femme en se signant.

—Oui.

—Ah ! d'étranges choses s'y sont passées, dit-on.

—Quoi ?

—Le sais-je ? On parle de crimes commis...

—Mais de quels crimes ? récents ou anciens ?

—Oh ! ce sont là des bruits, de vieux bruits, des légendes ; peut-être n'y a-t-il rien de vrai dans le fond.

—Hélas ! je crois, au contraire, qu'il y a beaucoup de vérité dans ces bruits.

—Ils viennent de loin.

—Oui ; mais la découverte que nous venons de faire semble les confirmer.

Alors Philippe raconta tout ce que nous savons déjà touchant la découverte du squelette.

—Eh bien ! Monsieur de Froidefont, qu'attendez-vous de moi ? dit Séverine, qui venait d'écouter avec attention le récit du jeune homme. Les bruits qui courent sur la Maison du Grand Veneur sont très vagues ; j'ai entendu parler de crimes commis autrefois dans cette maison... Mais je ne sais rien, absolument rien, et personnellement moi-même, au-dessus de ce que nous savons déjà touchant la découverte du squelette.

—Mais reprit Philippe avec hésitation n'ai-je pas entendu parler du pouvoir surnaturel que vous possédez de connaître la vérité ?...

—Oui, quand il plaît à Dieu de me la faire connaître : triste et cruel privilège, Monsieur Philippe ! martyr affreux, que Dieu m'indigne pour mes péchés sans doute !...

—Pour vos péchés, Séverine ! N'êtes-vous pas la plus pieuse et la plus sainte des femmes ? dit Philippe.

—Ah ! qui peut se flatter ici-bas d'être saint et de plaire à Dieu ? La Providence est juste : c'est là ma consolation ; et, si elle m'éprouve cruellement, j'espère

de toute mon âme qu'elle sera indulgente pour moi là-haut, dans le ciel.

Et Séverine sembla un moment ravie en extase, son noble visage s'éclaira d'un rayonnement angélique. Puis, d'une voix douce et faible :

—Je suis ajoutée-elle, ce que l'on nomme une messagère des morts, une messagère des âmes... Je sers d'intermédiaire entre ceux qui souffrent oubliés dans les flammes du purgatoire, et ceux qui les laissent souffrir sans souci de leur mémoire ni de leur salut ; tristes ingrats qui croient que c'est assez d'une larme donnée à son frère, à sa mère, à ses parents, et d'une pierre placée sur une tombe, dans le lointain cimetière ! Ah ! que ne peuvent-ils savoir tout ce que l'on souffre dans les abîmes du purgatoire ! que ne peuvent-ils voir, comme moi, ces supplices effrayants, ces flammes ardentes au milieu desquelles se perdent les pêcheurs que n'attendent-ils, presque toutes les nuits, comme moi, leurs cris lamentables leurs supplications ! que ne voit-ils couler sur leurs joues décharnées des larmes de sang ! que n'entendent-ils aussi les menaces, les reproches, qu'ils laissent échapper dans la violence de leurs douleurs contre les ingrats qui les oublient sans prières et sans larmes ?...

Philippe de Froidefont ne pouvait détacher ses yeux du visage ascétique de Séverine, laquelle semblait ne plus appartenir à ce monde ; sur ces traits se peignaient, pour ainsi dire, ses atroces visions.

—Oui, poursuivit Séverine, je suis messagère des morts, ainsi que toutes les femmes qui ont eu, comme moi, le malheur de naître le jour de la Toussaint, entre les vêpres de la fête et celles que l'on chante pour les trépassés.

—Vraiment ? dit Philippe, il en est ainsi ? J'ignorais que Dieu eût permis de semblables choses.

—Il les permet, et ses desseins sont impénétrables, répondit Séverine avec un visage rayonnant de résignation et de foi.

—Est-il beaucoup de messagères des morts à Cordes ?

—Je n'en connais aucune, et certainement elles sont rares partout, car les prêtres savent bien que peu de personnes seraient capables de subir les souffrances que nous endurons. Ils se hâtent de réciter les vêpres des morts dès que l'office du jour est terminé ; mais parfois le hasard, la fatalité, ou plutôt Dieu permet, dans l'intérêt des âmes du purgatoire, qu'une minute, qu'un moment s'écoule entre les deux offices ; et si, pendant cette minute, une fille subira comme moi le martyre, et verra, presque toutes les nuits apparaître au pied de son lit les malheureux suppliciés qui implorent des prières elle sera, comme moi, tourmentée jusqu'au jour où les prières seront accordées ou la pauvre âme s'envolera vers le ciel...

(A continuer.)

L'Allocution et la presse libérale.

(Du Journal de Rome)

Les feuilles libérales d'Italie—nous ne connaissons encore que par des résumés télégraphiques plus ou moins exacts les appréciations du dehors—se sont très vivement occupées de la dernière Allocution consistoriale. L'émotion évidente qu'excite chez elles la parole du Souverain-Pontife concorde mal avec le dédain qu'elles affichaient naguère, au regard de cette question romaine, la plus grande incomparablement de toutes celles qui sont soulevées à l'heure actuelle, et elle prouve que de ce dédain n'avait rien de sincère. En tout cas, si ces journaux ont pu faire un instant à l'auguste Prisonnier du Vatican l'injure de croire qu'il demeurerait le témoin impassible et la victime résignée de tant d'iniquités et de sacrilèges, elles savent maintenant à quoi s'en tenir. Car, jamais le Pape n'a tenu un langage qui fût plus conforme aux généreuses impatiences des catholiques, plus redoutable aux desseins avoués ou aux menées occultes de la Révolution.

Cette émotion de nos sectaires se traduit par toutes sortes d'accusations et d'invectives, qui seraient vraiment risibles, si le sujet n'était grave et aussi douloureux. Nous nous arrêtons un moment à l'inepte reproche que nous avons recueilli dans les colonnes du *Popolo romano*. Aux yeux de ce journal, le Pape est un "mauvais Italien," un "véritable parricide," parce qu'il réclame ce qui lui appartient, ce qui n'a jamais cessé de lui appartenir. Nous allons faire toucher du doigt au *Popolo romano* l'absurdité de ses insultes et le néant de son argumentation, à l'aide de quelques hypothèses qui n'ont, après tout, rien d'in vraisemblable, avec la marche toujours grandissante de la Révolution.

Supposons que l'empereur Guillaume

vienné à être dépossédé de ses États par la démagogie triomphante. D'après le raisonnement du *Popolo romano*, l'empereur Guillaume serait un mauvais Prussien, un parricide, s'il revendiquait ce trône que ses ancêtres et lui ont fondé et illustré ! Mauvais autrichien l'empereur d'Autriche si, victime d'une disgrâce analogue à celle du souverain allemand, il s'efforçait de reprendre à la Révolution cette couronne des Habsbourg, dont l'antiquité se confond avec l'existence même de l'Autriche !

Parricide toujours et mauvais piémontais le roi Humbert, s'il arrivait que, précipité de ce trône fragile que la Révolution lui a construit, il se voyait par une série d'aventures qu'il n'est point absolument téméraire de prévoir, fermer la porte de ses anciens États paternels, et s'il lui plaisait de rappeler aux habitants du Piémont les droits incontestables que sa famille a fondés sur ce pays ! Telles seraient les conséquences logiques auxquelles aboutirait la monstrueuse accusation du *Popolo Romano* contre notre bien-aimé Pontife, et qu'il n'a certainement pas prévues.

Quoi qu'il en soit, au regard de ce journal et de ses confrères en libéralisme, travailler à la destruction morale et matérielle de sa patrie, l'asservir, l'épuiser et la ruiner au dedans, la déconsidérer et l'avilir au dehors, c'est l'aimer et la bien servir ! Travailler, au contraire, à son affranchissement religieux, moral et intellectuel, la vouloir aussi prospère, aussi libre, aussi glorieuse qu'elle était avant l'œuvre néfaste de la Révolution, c'est la détester et la trahir ! Tel est le judicieux et équitable arrêt de patriotisme rendu par les sectaires italiens.

FRANCE.

LE FRANC-MAÇONNERIE.

Tel est le titre d'une revue anti-maçonnique dont nous avons annoncé l'apparition et qui se publie à Paris depuis le 19 mars.

Le directeur de la *Franc-Maçonnerie*, M. A. Rastoul, ayant demandé à Mgr Fava évêque de Grenoble, bien connu par ses luttes contre la secte abominable, de bénir la revue nouvelle et d'envoyer à son rédacteur quelques paroles qui le dirigent, a reçu de l'illustre prélat la lettre suivante, qui figure en tête du premier numéro :
Grenoble, 3 mars 1884.

Cher Monsieur Rastoul,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée, en date du 1er de ce mois, pour me demander de bénir votre personne, vos travaux et le comité du bulletin mensuel : *La Franc-Maçonnerie*, dont vous devez commencer la publication le 19 de ce mois.

Je vous rends grâce, mon cher ami, de votre attention, à laquelle, du reste, je suis habitué depuis longtemps. Comme vous le dites, nous nous sommes rencontrés bien souvent dans le passé de notre vie : surtout un jour, au pied de l'autel, où j'ai béni votre union, qui vous faisait entrer dans une des meilleures familles de l'île Bourbon.

Vous voulez bien me rappeler ces jours si beaux, vraiment délicieux, de Bourbon, de Madagascar, de la côte orientale d'Afrique, de la Martinique. Alors la maçonnerie, quoique protégée, était tenu dans une inaction forcée, d'où elle ne devait pas tarder à sortir. Elle travaillait sourdement en attendant l'heure où elle arriverait, avec ses affiliés les plus ambitieux au pouvoir. Ce qui advint à la chute de l'empire, en 1870.

En 1874, dans une instruction pastorale intitulée : *Lourdes, Rome et Jérusalem*, je disais, à propos de Lourdes : "Était-il nécessaire, dira-t-on, que la Sainte Vierge vint prêcher la charité aux hommes, et notre société se trouve-t-elle donc en des circonstances capables de motiver une telle intervention ?"

"Pour en juger, répondions-nous, rappelez-vous qu'il existe de nos jours une société vaste comme l'univers, dont les membres, nombreux à l'infini, occupent tous les rangs de la société, depuis le dernier jusqu'au premier ; une association dont la tête se cache, comme celle du serpent, tandis que ses longs anneaux se déroulent au loin à tous les yeux ; une association chez qui l'unité d'action implique l'unité de commandement... De là vient cette haine qui s'allume, en tous lieux, contre le Christ, son Eglise, le Pape, les évêques, le clergé régulier et séculier, le culte religieux et les pratiques les plus sacrées.

"Partout où est apposé le cachet divin, les coups ennemis y tombent. L'autorité, l'ordre, la famille, la propriété, ce qui est noble, ce qui est grand, ce qui est pur, toutes ces choses divines deviennent pour l'âme de l'association un objet de haine. Elle aspire au désordre, elle appelle le trouble, elle rêve une liquidation de la vieille société, parce que celle-ci est sur-

tout la société chrétienne. Quand il sont sincères et audacieux, ses chefs disent hautement qu'ils attendent le jour où ils pourront célébrer, avec tous leur amis, un banquet universel sur les cendres déjà froides du christianisme.

"Par ses tendances, par les résultats qu'elle obtient en Orient et en Occident par l'espèce d'unité qu'elle conquiert de jour en jour, par la conscience du mal qu'elle fait et qu'elle veut faire encore et toujours, cette association est visiblement marquée du signe de la haine. Elle a certes bien mérité les condamnations sans cesse renouvelées des Pontifes romains, gardiens vigilants des intérêts sacrés de la société religieuse, intéressés toujours intimement à ceux de la société civile. Ceux-là seulement qui ne lisent pas, ou qui ferment obstinément les yeux pour ne pas voir, ne comprendront pas nos paroles."

Nous ajoutons : "Il est temps de nous convaincre, mieux encore que par le passé, du danger sérieux qui s'attache à l'action universelle de cette association, et pour le salut des âmes et pour la paix sociale. Nous venons de visiter les diverses plages de la Méditerranée. Partout où nous avons abordé, en Égypte, en Syrie, en Turquie, dans les îles de la Grèce, nous avons demandé des nouvelles de la fameuse société. La réponse a été la même partout. L'Orient est d'accord avec l'Occident. "Elle existe parmi nous, disaient. En apparence et pour certains, elle est inoffensive ; même elle fait quelque bien ; mais au fond, elle est ennemie du catholicisme, qu'elle persécute, tantôt sourdement, tantôt à ciel ouvert.—Elle cherche à faire le vide dans les âmes, à façonner des hommes sans Dieu.—Elle détourne de la pratique des sacrements.—Elle sappe par la base l'influence de la religion au sein des sociétés, ainsi que le prestige de la France, comme nation catholique.—Elle fait de la philanthropie pour amoindrir l'action de la charité chrétienne et ses heureux résultats en faveur de la "vérité."

Nous parlions ainsi le 24 décembre 1874, tandis que la maçonnerie multipliait ses efforts en France, en Europe et dans le monde entier. Le succès, paraît-il, répondait à son action. En effet, voici un texte, emprunté à l'un de ses bulletins, qui proclame ses victoires partielles, et annonce, à bref délai, son triomphe complet.

A la fin d'un article intitulé *La franc-maçonnerie et l'Eglise*, l'auteur conclut par ces mots : "La démonstration doit être faite maintenant. Tout esprit de bonne foi, après avoir pris connaissance de ce qui précède, reconnaîtra que la franc-maçonnerie et l'Eglise sont deux puissances contraires qui ont toujours été en lutte depuis des siècles. L'une doit nécessairement détruire l'autre. Longtemps on a pu croire que le catholicisme remporterait la victoire, aujourd'hui le résultat n'est plus douteux. L'Eglise, redoutable encore, s'agit dans les convulsions de l'agonie, mais malgré sa force apparente elle est condamnée à perdre peu à peu toute influence sur les sociétés humaines. Déjà on peut prévoir le temps où elle rentrera dans les ténèbres d'où elle n'aurait jamais dû sortir, pour faire place aux idées de la Révolution dont le triomphe assurera le règne de la justice sur la terre." (*Bulletin de la grande loge symbolique écossaise*, n° 3, juin 1880, p. 118).

Concluons nous-même que la maçonnerie regarde l'Eglise catholique comme une rivale qu'il faut exterminer ; déjà elle est agonisante, dit l'auteur de l'article. Il parlait ainsi en 1880 : que ne dirait-il pas, aujourd'hui que la maçonnerie couvre l'Eglise de chaînes et la meurtrit de coups et de blessures !

Pour nous, mon cher ami, nous prenons courage en voyant que c'est à l'Eglise universelle elle-même qu'on s'attaque ; car nous savons que l'Eglise est immortelle et que le Christ, son divin fondateur, triomphe toujours de ses ennemis. En outre, nous trouvons dans ce chant de triomphe de la maçonnerie, dans ce cri de guerre et d'extermination, un motif qui est à lui seul la raison d'être de votre Revue. Ne serait-ce pas insensé, vraiment, de laisser à la secte maçonnique ses libres ébats, dans l'œuvre de destruction qu'elle a conçue, et qu'elle mène si savamment, parmi nous, à la fin qu'elle se propose ? Vous blâmera qui voudra, mon cher ami ; mais sûrement vous serez approuvé par les pasteurs des âmes. Ils vous sauront gré de signaler franchement au monde les loups qui dévorent leurs agneaux et les brebis ; ils vous béniront de leur venir en aide, dans une lutte qui les touche de si près, et de vous jeter en avant maintenant que COMMENCE, à ciel ouvert, entre la maçonnerie et l'Eglise une bataille dont Dieu seul connaît la durée. Nous ne disons pas l'issue, puisque l'Eglise universelle est invincible.

† AMAND-JOSEPH
Evêque de Grenoble.

LES TROIS-RIVIÈRES.



JEUDI, 1 MAI 1884

LA LOTERIE DE M. LE CURÉ LABELLE.

Il y a actuellement devant les chambres provinciales un projet de loi qui, nous l'avons vu, nous a paru tout d'abord fort suspect: c'est le bill de loterie de M. le Curé Labelle. Comment, en effet, ne pas voir les plus graves inconvénients dans une mesure établissant un système de loterie qui, pendant vingt-cinq ans, ferait passer des millions aux mains de quelques hommes sans garanties sérieuses pour l'avenir?

Nous citerons avec bonheur les remarques jointes que nous trouvons dans un vigoureux article de l'Étendard sur la question, remarques que le confrère fait suivre d'une correspondance non moins vigoureuse.

"Ce projet de loi de M. Labelle, dit l'Étendard est-il un seul homme au monde qui puisse garantir le pays, d'une manière absolue, que ce sera M. Labelle qui le réalisera? Il peut donc arriver que, dans trois mois, la garantie que nous avons dans le patriotisme désintéressé de cet homme de bien, soit déjà disparue, pour ne nous laisser qu'un système vicieux, d'autant plus dangereux qu'il pourra être entre des mains moins patriotiques. Alors, au lieu d'une œuvre de colonisation, nous n'aurions créé qu'un rouage pernicieux, ne servant qu'à susciter la passion du jeu de hasard, au profit de spéculateurs peu scrupuleux; une institution ne favorisant que le dévergondage d'ambitions malsaines, s'appliquant à faire fortune au moyen de la spéculation, au lieu de donner à notre population des idées d'ordre, de travail et d'économie.

S'il est vrai que le pays ne peut être sauvé que par la colonisation, la colonisation ne peut fleurir et recevoir son complet épanouissement qu'en développant chez le colon l'esprit de sacrifice, l'amour d'un travail ardu, constant, infatigable, la discipline austère et l'abnégation du chrétien qui marche à ce commandement tombé de la bouche de Dieu lui-même: "Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front," et non à cet autre commandement de l'esprit qui domine malheureusement chez nous: "Tu demanderas à la roue de fortune des milliers de piastres gagnées sans effort et en un tour de main." Au lieu d'attendre la Providence, le prix du sacrifice, la récompense de tes rudes labeurs, tu attends du hasard une fortune toute faite te donnant la jouissance et le confort sans l'avoir mérité.

L'on s'arrête peut-être trop à considérer l'avantage qui résultera des milliers de piastres réalisés pour la colonisation, sans songer au danger qu'il y a de corrompre, dans sa source, la sainte obole consacrée à une œuvre patriotique. L'on voit peut-être trop l'encouragement que recevra le colon devenu joueur heureux, et pas assez le découragement auquel on voue le colon devenu joueur malheureux. Dans ce dernier cas, toute cette vertu surhumaine du hardi pionnier qui a, jusqu'à présent, fait des miracles, va peut-être s'énerver dans l'atmosphère des jeux de hasard qui a de tout temps, tué tant de si grands caractères et accumulé partout de si tristes ruines.

Ces réflexions étaient écrites lorsque nous avons reçu l'énergique correspondance qui enchérit encore sur ce que nous venons de dire:

LA GRANDE LOTERIE

M. le Directeur,

Je viens de lire le projet de loi de la Grande Loterie de Colonisation, et je n'hésite pas à condamner ce projet comme dangereux et même mauvais.

La compagnie ne pourra faire de tirage pour une somme moindre que \$50,000 mais elle pourra aller jusqu'à un million de piastres à la fois.

La moitié du montant des billets de chaque tirage sera distribuée en prix, d'après une échelle choisie par les directeurs; un quart du montant des billets pendant cinq ans, et ensuite trente pour cent, seront employés par les directeurs pour rencontrer les besoins les plus pressants de la colonisation, et l'autre quart pendant cinq ans, et ensuite vingt pour cent seront dépensés en frais d'administration, agences et commissions.

Prenons un tirage de \$500,000, qui est une moyenne raisonnable entre \$50,000 et un million; le quart est \$125,000 pour les dépenses seulement; mais ce n'est pas tout.

Un dixième des prix, soit \$25,000 sera mis en réserve pour rencontrer tout déficit dans les frais de l'administration ou dans les recettes des tirages (que veulent dire ces dernières expressions?)

C'est un dixième de la moitié des recettes brutes ajoutées aux dépenses! Les dépenses sont donc portées à \$150,000 sur \$500,000.

Cette opération doit se répéter pendant vingt-cinq ans!

Si la compagnie fait fiasco, les fonds seront remis au trésorier provincial après que toutes les dettes de la corporation seront payées, s'il en reste bien entendu.

Maintenant, qui aura la multiplication

de ces sommes énormes collectées sous l'égide de la loi et du gouvernement, et quelles garanties donnent-ils?

Ce sont les directeurs seuls qui auront le contrôle absolu de ces millions, sans aucune autre garantie que leur garantie personnelle!

Quels sont ces directeurs? M. le curé Labelle, MM. Benjamin Globensky, avocat, G. Aldéric Ouimet, avocat, A. L. de Martigny, caissier de la banque Jacques Cartier, E. L. Lachapelle, médecin, Honorable Edouard Rémillard, N. Faucher de Saint Maurice, député, Peter S. Murphy, commissaire d'écoles de Montréal, L. H. Archambault, avocat et Napoléon Legendre, employé civil.

Ce sont sans doute, des personnes honorables et respectables, mais je demande à celui qui aurait des capitaux à faire administrer, s'il consentirait à les livrer au contrôle absolu de la majorité de ce directeur, car c'est la majorité qui conduira tout, et même un directeur pourra représenter d'autres directeurs au moyen de procuration. Je demande encore, si une banque quelconque avancerait \$10,000 sur la signature conjointe de cinq ou six de ces directeurs?

Il a été ajouté une clause pour adjoindre cinq directeurs pris dans cinq sections de la province, mais c'est la majorité des dix premiers directeurs qui les choisira; cette clause rend le bill plus dangereux encore, parce qu'il donne à la majorité le moyen de se fortifier et de dominer pour toujours la minorité.

Enfin, les directeurs choisiront, parmi eux-mêmes, un président, un secrétaire, un trésorier et tous les autres officiers, dont ils fixeront eux-mêmes le salaire.

Tout cela me paraît une gigantesque spéculation au profit des directeurs, ou plutôt de la majorité des directeurs, et aux dépens de la morale publique.

Je regrette que M. le curé Labelle persiste à pousser cette affaire; tout le monde admire le dévouement, l'abnégation et le talent de ce grand apôtre de la colonisation, mais il me paraît s'embarquer dans une affaire dont il ne profitera certainement pas personnellement, dont son œuvre profitera peu ou prou, et dont sa réputation peut souffrir énormément.

Je vous soumets ces considérations en toute sincérité et laissant à nos législateurs et au public de les juger suivant leur mérite.

Tout à vous,
CANADIEN.

On nous permettra de faire remarquer ici que le correspondant de l'Étendard ne se montre pas fort sévère à l'égard des directeurs susmentionnés. N'est-ce pas même pousser l'indulgence jusqu'à l'excès que d'appeler honorables et respectables, sans exception, des personnes au milieu desquelles figurent un Peter S. Murphy, commissaire d'écoles de Montréal? et d'autres ejusdem farinae.

Nous regretterions nous aussi de voir M. le Curé Labelle persister dans cette affaire périlleuse. Sa réputation, il le sait comme nous, a déjà trop souffert de l'appui qu'il a donné à des causes et à des personnes justement suspectes, pour dire le moins: elle pourrait bien s'amoindrir encore.

ACTUALITES.

Les travaux de la législature provinciale n'ont rien de bien important dans le moment. On discute encore les résolutions de M. Duhamel sur l'autonomie des provinces.

Le New-York Herald annonce que, sur une démarche collective de S. E. le cardinal Mac-Closkey et de plusieurs prélats américains, le président Arthur des Etats-Unis a donné l'ordre au secrétaire d'Etat, M. Frelinghuysen, d'adresser au ministre des Etats-Unis à Rome une note relative au collège américain. Le 23 mars M. Frelinghuysen recevait du ministre américain à Rome la dépêche suivante: "Le collège exempté de la vente (conversion) de la Propagande."

Ainsi, dit un journal bruxellois, il a suffi d'une simple note du secrétaire d'Etat de Washington pour exempter le collège américain de Rome des entreprises des ministres du roi Humbert. On peut voir par là ce que vaut l'affirmation de M. Mancini, qui déclarait l'autre jour que le gouvernement italien ne souffrirait aucune intervention des cabinets étrangers dans une question de législation italienne. C'est avec une profonde satisfaction que nous enregistrons le résultat décisif des représentations du gouvernement des Etats-Unis. On voudrait espérer que les autres puissances intéressées ne feront pas moins que les Etats-Unis et ne manqueront pas de protéger le patrimoine de leurs nationaux.

Le Canadien tourne à gauche. Il brûle les dieux de la veille pour se prosterner devant les idoles du parti libéral.

Écoutons ses derniers accents "Le parti de M. Blake, de M. Mowat est, à cette heure, le parti VRAIMENT CONSERVATEUR dans le Haut Canada. Telles sont, en résumé, nos opinions."

Ces opinions—il est presque superflu de le dire—ne sont pas celles du vrai parti conservateur.

M. Tarte peut se fusionner avec M. Blake, s'accoler—si ça lui va—à M. Mowat, mais le parti conservateur restera fidèle à ses chefs qui n'ont pas démerité de lui.—Du Nouvelliste.

Le télégraphe continue de fournir des détails sur le tremblement de terre qui a ravagé une partie de l'Angleterre, et qui a été d'une violence inouïe. Il ne s'en est jamais produit de pareil dans le royaume parait-il, à aucune époque, et la terreur règne parmi la population des comtés de l'Est. On songe à Ischia, à Java,—des îles comme la Grande-Bretagne,—et l'on se préoccupe de cette coïncidence curieuse de bouleversements souterrains se produisant à si peu de distance dans ces trois îles, si éloignées pourtant les unes des autres.

Le mouvement en Angleterre, suivant la direction du sud au nord. Au centre de la région bouleversée se trouve une chaîne de collines volcaniques où l'on rencontre encore une source d'eau chaude. Mais il ne s'était produit de soulèvement en ces endroits depuis le commencement des temps historiques. Les auteurs font mention d'un grand nombre de tremblements de terre survenus en Angleterre, la plupart en hiver ou au printemps, mais encore une fois, aucun n'a approché de celui-ci en violence, et si la chose devait se renouveler, l'Angleterre serait forcée, ainsi que le dit un journal américain, de renoncer pour ses châteaux et ses temples, à la mode des hautes tours et des clochers élevés, dont-il a été fait une telle hécatombe mardi dernier.

On prête au gouvernement l'intention d'abolir le Conseil d'Agriculture, à la demande de quelques-uns des membres les plus influents de ce conseil, ainsi que les sociétés d'agriculture, afin de concentrer le contrôle de l'organisation et de la direction des intérêts agricoles dans le département de l'agriculture, ici. Il aurait été question de substituer aux sociétés d'agriculture dans chaque comté l'établissement de petites fermes-modèles; mais rien de défini n'a été arrêté à ce sujet.

C'est la Défense, de Paris, qui nous donne la statistique suivante concernant la franc-maçonnerie.

Nombre de loges existantes:	138,065.
Nombre de maçons:	
Etats-Unis.....	2,673,096
Etats de l'Amérique méridionale et Brésil.....	4,517,425
Cuba et Porto Rico.....	58,516
Asie et Océanie.....	594,211
Afrique, y compris l'Egypte.....	83,320
En Europe.....	6,854,415

Total.....14,781,138
Nombre de femmes faisant partie des loges: 2,379,460.

Total des personnes faisant partie de la franc-maçonnerie: 17,160,643.

Nous apprenons avec plaisir le retour d'Europe de M. Louis Côté, maire de St-Hyacinthe. M. Côté a passé quelques mois en France pour affaires de commerce et d'industrie.

Le steamer océanique Peruvian attendu à Québec ces jours-ci est encore retenu dans le golfe par les glaces. On redoute un retard de quelques jours.

La statue de Bartholdi "La liberté éclairant le monde" qui aujourd'hui est entièrement terminée, mesure 140 pieds de hauteur, du talon à l'extrémité du bras tendu. L'index mesure 7 pieds et demi, la tête 13 pieds et demi, l'œil 2 pieds et le nez 3 pieds et demi.

Le tour de ceinture est assez coquet; il y a quelque temps, à cet endroit même, on a donné un déjeuner de 26 couverts et on était très à l'aise.

Ajoutons que la statue est blindée de 300 plaques métalliques.

NOUVELLES LOCALES.

Le vapeur Montréal a pris sa ligne régulière mardi soir entre Montréal et Québec.

On affirme dans les cercles d'ingénieurs que la nouvelle chaudière du vapeur Québec de la compagnie du Richelieu ne feront pas et que ce vapeur sera remplacé par le Canada de la même ligne. C'étaient les chaudières de l'Ottawa de la ligne Dominion qu'on avait achetées pour le Québec.

Les affaires commerciales reprennent un peu d'activité dans notre ville depuis l'ouverture de la navigation.

La vigueur des Cheveux d'Ayer restaure aux cheveux gris leur couleur primitive, et les rend vigoureux et abondants.

C'est aujourd'hui le 1er Mai. Les exercices du mois de Marie commenceront ce soir à la cathédrale comme les années précédentes.

Expulser les furoncles, les pustules, et les éruptions de la peau, en prenant la Salsepareille d'Ayer pour purifier le sang.

Notre confrère de la Vérité continue à s'occuper sérieusement des œuvres de M. le Surintendant Ouimet et de ses acolytes. Dans son étude de la "Bibliothèque bleue" du Surintendant, il trouve des choses étonnantes et que nombre de personnes qui ont peu de goût pour la lecture des rapports officiels, sont loin de soupçonner.

En mettant à nu toutes les ineffectibilités et surtout toutes les œuvres malsaines entassées par nos laïciseurs dans les documents officiels, et en plaçant ainsi en pleine lumière les moyens qu'ils emploient sournoisement depuis des années, pour dépouiller petit à petit la famille et l'Eglise de leurs droits dans l'éducation, notre confrère de la Vérité fait un œuvre qu'on ne saurait trop louer à raison de l'importance vitale de la question.

L'éducation est le point sur lequel se concentrent aujourd'hui tous les assauts du libéralisme et de la maçonnerie. Il est donc d'une importance capitale de bien faire connaître le rôle que jouent ici au pays, les auxiliaires volontaires ou inconscients de l'armée du mal. C'est le but que notre confrère poursuit avec succès dans son "étude de la "Bibliothèque bleue."

Nous nous empressons de faire part à nos lecteurs de ces travaux importants.

LA BIBLIOTHEQUE BLEUE

DE

MONSIEUR OUMET.

Premier article

Chaque année, notre département de l'Instruction publique édite un Livre bleu qui a pour titre: Rapport du Surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec. Maintes fois, nos amis nous avaient conseillé d'explorer cette série de documents officiels qui renferme, outre les rapports de M. le Surintendant, ceux de MM. les Inspecteurs, de MM. les Principaux d'Ecole normale; mais, malgré l'expérience que nous avons de faire, dans cette étude, quelques découvertes utiles, ou du moins agréables à nos lecteurs, nous n'avions pu, jusqu'ici, jeter un coup d'œil sur ces quinze à vingt volumes in-8 du Livre bleu.

Le temps que nous avons dû consacrer à suivre les évolutions politiques de M. Tarte, les thèses théologiques de M. Picaud et les philippiques de M. Nantel, a absorbé tous nos instants. Néanmoins nous avons pu, dans ces derniers temps, distraire quelques minutes à nos occupations, consacrer quelques loisirs à parcourir, rapidement il est vrai, la mine qu'on nous avait signalée.

Nous l'avouons en toute simplicité, c'est avec une certaine hésitation que nous avons ouvert le premier volume: nous craignons de nous aventurer dans les régions de la pédagogie, chose qui nous est si peu familière.

Nos craintes se sont évanouies à la lecture de ce 1er volume, et, sans blesser la modestie, nous nous sommes cru aussi un peu pédagogue, autant que ceux dont nous étudions les œuvres.

C'est sous l'empire de cette pensée que nous avons parcouru, la plume à la main toute la série du Livre bleu, notant au fur et à mesure, les choses les plus importantes, les traits caractéristiques du mouvement de notre Département de l'Instruction publique. Cette lecture n'est point un roman qui charme l'imagination, ce n'est point, non plus, un traité didactique sur l'éducation; mais nous y trouvons, avec d'inévitables répétitions, des statistiques sèches, des nomenclatures arides et des formes assez originales; nous trouvons des intérêts assez sérieux et des principes assez graves pour attirer et fixer l'attention de tout homme qui aime et qui sert son pays.

Nous remercions donc nos amis de leurs instances, et nous nous félicitons d'y avoir accédé; le tout au profit de nos bienveillants lecteurs.

Embarassé d'abord pour classer nos notes, nous avons cru, finalement, pouvoir les grouper sous trois chefs qui caractérisent parfaitement les rapports de M. le Surintendant et de MM. ses collaborateurs: le côté pour rire, le côté pour vivre et le côté pour réfléchir.

I

LE CÔTÉ POUR RIRE.

Honneur au vétéran du Département, M. X**, ancien membre d'un bureau d'examinateurs pour le diplôme et auteur d'ouvrages pédagogiques! Voici de M. l'Inspecteur quelques lignes où la cacophonie, les anachronismes et la cacographie jouent à la main chaude: "Cette éminemment utile institution fondée par J.-B. de la Salle, dans le 16e siècle (1) fut organisée à Montréal par feu M. Quiblier, supérieur de la maison de St Sulpice. Le nombre d'élèves formés sous les soins des vénérables frères est d'environ deux mille réparti en plusieurs maisons disséminées dans la ville et les faubourgs."

"Sur ce nombre, mille étudiant avec succès la langue anglaise; mille trois cent lisent bien, parce qu'ils comprennent le sens de leur lecture; onze cent étudiant les grammaires françaises et anglaises. Cinq cent s'appliquent à la géographie; cinq cent à l'histoire; huit cent à l'arithmétique jusqu'à la règle de trois inclusivement, et trois cent possèdent l'arithmétique dans toutes ses parties; cent la tenue des livres, cent la géométrie; enfin plus de cinq cent font preuve de connaissances raisonnables par l'analyse grammaticale et logique."

Avec un tel examinateur MM. les Normaux devaient emporter le diplôme à la pointe de la plume.

"Si M. Y.....avait plus d'autorité sur les enfants, dit M. D.....l'enseignement lui serait moins fatigant."

M. T....., a emprunté par ses rapports

le style sibyllin. Ecoutez lecteurs: "Des paroles de sollicitude peuvent bien être de bon augure, parfois même consolantes; mais ce n'est pas le remède. Il y a loin de là à quelque chose de rationnel. La population peu dense de Gaspé, cause première et multiple de ses écoles, fait que la subvention est à peu près nulle dans maintes municipalités. Ici, tout spécialement, la question de nouveaux subsides est urgente, toute vitale, pour le succès des écoles primaires que nous verrons grandir et prospérer en raison du secours. Point d'illusion, sans ce moteur, mobile indispensable de tous progrès, je défie en amendeables effectifs, tous nouveaux rouages toutes nouvelles complications. Augmenter considérablement le subside, fixer le minimum du salaire des instituteurs, être intolérant sur ce qui est de droit, forment matière à de sérieuses réflexions. Encoire, dissiper les doutes existant sur cette latitude que prennent certaines corporations de référer chaque arrondissement à ses propres ressources. Egoïste procédé, inconsistent avec l'esprit du législateur qui veut que le riche assiste le pauvre, supporte le faible. Aussi, n'est-on pas sans voir bon nombre d'arrondissements, faute de moyens, relégués comme en dehors des limites de la municipalité à laquelle ils appartiennent, croupir dans l'ignorance en dépit de ces véritables amis du double progrès de la matière et de l'intelligence."

"D'autres temps j'ai pu me convaincre des devoirs importants de l'instituteur, de même que présentement, serait ce trop de prétentions, je comprends ceux de l'inspecteur tels qu'éluicidés et éloquentement définis dans votre dernière circulaire."

"Je ferai donc dans le même esprit, en tant que les circonstances me le permettent, tout ce qui dépendra de moi, afin de tirer le meilleur parti possible de la situation actuelle. Toutefois, je ne saurais trop redire qu'il y a beaucoup à faire qu'une partie d'autre moitié de la population, faute de moyens, incline fortement dans cette trop humiliante pratique d'engager au rabais des instituteurs. A cet égard, je souhaite que notre plus ardent désir s'accomplisse, que cette pratique disparaisse par la voie (sic) du secours subsidiaire, déjà inauguré par le clergé, le journalisme et une noble phalange de représentants."

"Que le gouvernement corresponde à ce que paie le peuple, et dans un bref délai l'Instruction sera à la hauteur de vos pressantes et louables prescriptions. Que le gouvernement, dis-je, sacrifie quelque progrès matériel à la cause du progrès intellectuel toujours rationnel, toujours courtois, sûr moyen de lier le cœur de la jeunesse au sol natal, à la patrie, et partout de proscrire cette alarmante émigration canadienne qui fait le désespoir de toutes les âmes bien nées."

M. T.....a la précaution de prévenir qu'il est "tenu d'être quelque peu concis," c'est "obscur" qu'il faudrait dire. Volontiers nous dirions à M. l'Inspecteur, ces paroles de Maynard à un écrivain qui était à la fois un obscur poète et un poète obscur:

Ce que ta plume produit
Est couvert de trop de voiles;
Ton discours est une nuit
Veuve de lune et d'étoiles.
Mon ami chasse bien loin
Cette noire rhétorique;
Tes écrits auraient besoin
D'un devin qui les explique.
Si ton esprit veut cacher
Les belles choses qu'il pense
Dis-moi, qui pût l'empêcher
De te servir du silence?

Après ces deux morceaux, où brillent l'orthographe et le naturel, vient une avalanche d'anglicismes, de solécismes et de figures que la rhétorique n'a point pu classer encore.

Par euphémisme, sans doute, M. le surintendant appelle les travaux à l'aiguille "le tricôt et le ravaudage."

M. B.....nous parle des titres "honorables" décernés à M. le Surintendant. Dans le même rapport, on lit cette phrase: "J'enjoins sévèrement à ces demoiselles de faire voir, même aux plus jeunes, sa petite grammaire par leçons bien courtes."

M. L.....se convainc "aisément que les élèves font des efforts constants de mémoire pour saisir le sens de la leçon."

M. D.....a donné à Mlle P....., en témoignage d'estime pour son zèle et surtout le talent à attirer les élèves à l'école un volume: Annette.

Puis quel style d'illettrés:—"A. B. le résultat général de l'examen a été généralement bien passable,"—"à l'école no 8, les progrès de l'école ne sont pas vifs";—"à l'école du 6e rang, on débute bien passablement au calcul";—"au B. D. l. R...., l'examen que ces enfants ont subi a été extrêmement bon";—"à la C. L....., l'examen a donné de faibles résultats, en général; j'excepte 3 enfants qui ont bien paru sur la grammaire et assez bien sur les règles composées";—"à l'école no 5, Melle H. n'a qu'une élève dans sa première classe, elle a bien paru sur toutes les matières";—"chez Melle L. S. les enfants n'ont paru que sur la lecture."

Puis c'est un péle-mêle de non-sens, de trivialités, de naïvetés à étonner Triboulet.

"Une chose cependant me fait peur, dit M. A....., c'est de trouver des secrétaires capables de tenir les livres d'après la formule de votre circulaire."

L'école no 4 était fermée lors de ma visite, parce qu'il manquait une vitre à un des châssis que la négligence de quelqu'un n'avait pas encore remplacé.

AVIS.

Le soussigné donne avis que la société qui a existé sous les noms et raisons de Lefebvre et Brindamour a été dissoute le 1 Avril courant de consentement mutuel.

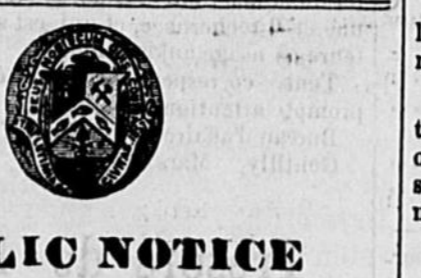
PROVINCE DE QUÉBEC, COUR SUPÉRIEURE. District des Trois-Rivières.

THOMAS LEMAY, navigateur de la paroisse de Ste Anne de La Pêrade et de CYRILLE FRIGON, cultivateur de la paroisse de St Prosper, Requêteurs.

Certifié ALFRED DESILETS, Procureur Cour Supérieure, District des Trois-Rivières.

PROVINCE DE QUÉBEC, COUR DE CIRCUIT. District des Trois-Rivières. Le vingt-sixième jour d'Avril Mil huit cent quatre-vingt quatre.

TÉLÉSPHORE CROTEAU, journalier ci-devant de la dite paroisse St Prosper, et actuellement résidant aux Etats-Unis d'Amérique, Défendeur.



CORPORATION OF THE CITY OF THREE-RIVERS. WATER - WORKS DEPARTMENT. The Water Rates for the next quarter shall be due and payable in advance to the Accountant of the Water-Works during the month of April 1884.

CITY-HALL, Accountant T.R. Three-Rivers, 31st March 1884.

VENDE. Les propriétés suivantes: No 1—Le lot de terre No. 466, faisant front à la rue Notre-Dame, de 150 pieds; ayant aussi front sur la rue St-Philippe, de 250 pieds et d'environ 300 pieds de profondeur.

AVIS. La succession Olscamps ne sera responsable d'aucune dette contractée par qui que ce soit sans une autorisation par écrit du tuteur soussigné.

A LOUER. L'Hôtel St Louis coin des rues du Fleuve et St Antoine, bel établissement pourvue de nombreuses pièces pour l'accommodation des voyageurs, de bonnes dépendances, écuries, remises, etc.

SCROFULES.

Les Scrofules et toutes les maladies scrofuleuses, telles que Ulcères, Plaies, Erythèmes, Eczéma, Pustules, Impétigo, Tumeurs, Charbon, Furoncles, Clous, et Eruptions de la Peau, sont le résultat direct de l'impureté du sang.

Une Guérison Récemment d'Ulceres Scrofuleux. "Il y a quelques mois, j'étais affligé d'ulcères scrofuleux aux jambes. Elles étaient entières et enflammées, et les plaies déchargeaient des quantités de matières purulentes."

La Salsepareille d'Ayer stimule et règle l'action des organes digestifs et assimilatifs, renouvelle et fortifie les forces vitales, et guérit promptement les Rhumatismes, la Névralgie, la Goutte Rhumatismale, les Catarrhes, la Débilité Générale, et toutes les maladies produites par un sang impur et corrompu.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il fournira de la glace durant la prochaine saison d'été. Croyant avoir donné satisfaction à ses pratiques, il espère qu'on voudra bien lui continuer l'encouragement.

DE LA GLACE DE PREMIERE QUALITE. PRIX 1884. Depuis le 1er mai jusqu'au 1er novembre régulièrement tous les jours:

30 lbs par jour (pour la saison) \$ 5.00 50 à 60 lbs par jour (pour la saison) 10.00 30 lbs par jour (pour 1 mois) 1.25

AMERS CANADIENS. Ce trésor des Dyspeptiques guérit, outre la Dyspepsie des Tuberculeux ou poitrinaires, les indigestions, les Névralgies, les Débilités générales, les maladies du Foie et des Reins, les hydrocypis et les Rhumatismes.

DIPHTHERINE Anti - Diphthéritique. Spécifique contre la Diphthérie et autres maux de gorge.

LA DIPHTHÉRIE VAINCUE! Aux ravages de cette maladie terrible et réputée incurable, on a trouvé un remède qui n'a jamais failli.

CORPORATION DE LA CITE DES TROIS-RIVIERES. AVIS PUBLIC. AVIS PUBLIC est par le présent donné que, conformément aux dispositions de l'Acte Electoral de Québec, le Conseil de-Ville des Trois-Rivières commencent, lundi, le septième jour d'Avril prochain, à huit heures du soir, l'examen ou la correction de la liste des électeurs parlementaires de la cité des Trois-Rivières.

SOUMISSIONS. DES soumissions cachetées, portant la suscription "Provisions et Eclairage pour la Police à cheval, et adressées à l'Honorable Président du Conseil Privé, Ottawa, seront reçues jusqu'à midi de Jeudi, le 1er Mai."

AVIS PUBLIC. La société existant entre les soussignés, sous les noms et raisons de "Dion & Lord," a été dissoute de consentement mutuel, et le dit Chs. Dion est seul autorisé à régir et continuer les affaires à partir du premier de mai prochain.

EMPLATRES!

Nous avons reçu une grande quantité d'emplâtres (ciréines) direct de la manufacture, et nous sommes certain qu'ils sont fraîches. Emplâtres Fortifiants, Emplâtres Réchauffants, Emplâtres au Fer, Emplâtres à la gomme de Pruche, Emplâtres qu Poix de Bourgogne, Emplâtres à la Belladone, Emplâtres à la Moutarde, Etc., Etc., Etc.

Notre assortiment de BANDAGES HERMAIRE est complet, ainsi que celui de Rretelles pour épaules coulbis etc, etc.

Assortiment complet de portefeuilles, de portemonnaies de bourses, etc., etc

PARFUMS. Parfums de tout genre et de tout prix importés de l'étranger. Pour une purgation douce et certaine faites usage des Pilules de Bowman, qui sont aussi un spécifique pour l'indigestion et Constipation. Prix: 25 cts la boîte.

Assortiment complet de médecines poténées et propriétaires. Toutes commandées par la maille reçoivent une attention et diligence particulière.

HOERNER & WILLIAMS CHIMISTES, TROIS-RIVIERES. AGENT POUR LES LUNETTES B. LAURENCE. 24 Janvier 1884.

Le Renouateur des Cheveux DE HALL, VÉGÉTAL SICILIEN. (Hall's Hair Renewer.)

A été le premier préparé parfaitement adapté à la guérison des maladies du cuir chevelu, et le premier aussi à rendre, aux cheveux gris et décolorés, leur couleur primitive, leur croissance et leur lustre brillant du jeune âge.

Le Renouateur des Cheveux de Hall a été le premier préparé parfaitement adapté à la guérison des maladies du cuir chevelu, et le premier aussi à rendre, aux cheveux gris et décolorés, leur couleur primitive, leur croissance et leur lustre brillant du jeune âge.

Le Renouateur des Cheveux de Hall, même employé pendant un temps très court, produit un effet favorable à l'apparence personnelle.

La Teinture de Buckingham pour les Favoris. Change à volonté la barbe et les favoris en un châtain foncé naturel ou en noir.

CHAS. DION, MARCHAND-TAILLEUR. 175 Rue Notre-Dame 175. Successeur de la Maison DION & LORD.



grande importation du Printemps! NOUVEAU STOCK. Par suite d'un incendie subi par cette maison il y a quelques mois, on a dû faire de grandes améliorations, et par conséquent tout le stock est renouvelé et offre le plus beau choix en

HABILLEMENTS complets depuis \$12.00 en montant. LES PATRONS SONT DES PLUS NOUVEAUX. Des ouvriers de première classe sont attachés à l'établissement.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS cachetées, portant la suscription "Habillage pour la Police à cheval," et adressées à l'Honorable Président du Conseil Privé, Ottawa, seront reçues jusqu'à midi de Jeudi, le 14 Février de 1884.

AVIS AUX ENTREPRENEURS. DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné, et portant la suscription "Soumission pour travaux à Yamaska," seront reçues à ce bureau jusqu'à Mardi, le 6 Mai, 1883, inclusivement.

Pour l'achèvement d'une écluse et la construction d'un barrage, et l'exécution d'autres travaux dans la Rivière Yamaska, Comté d'Yamaska, Québec.

conformément aux plans et devis que l'on pourra voir en s'adressant à M. C. E. Michaud, Assistant Ingénieur St. Michel d'Yamaska, ou bien aux bureaux du Ministère des Travaux Publics, Ottawa.

Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 16 Avril 1884.

PROVINCE DE QUÉBEC, COUR SUPÉRIEURE District des Trois-Rivières, No. 49. MARIE ANNE LACOURSE, de la Paroisse de Béancour, épouse de Clovis Pré dit Richard, commerçant de machines à coudre et d'écritures autorisées par le Juge à poursuivre la présente cause.

AVIS AUX ENTREPRENEURS. On recevra à ce Bureau, jusqu'à VENDREDI le 1er Février prochain, inclusivement, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, et portant la suscription "Soumission pour travaux à Berthier (en bas)" pour le prolongement de la jetée actuelle à Berthier (en bas) comté de Montmagny, Québec, d'après les plans et devis que l'on pourra voir au Bureau de Poste de Berthier (en bas), Québec, où l'on pourra aussi se procurer des formules de soumission.

AVIS PUBLIC. La société existant entre les soussignés, sous les noms et raisons de "Dion & Lord," a été dissoute de consentement mutuel, et le dit Chs. Dion est seul autorisé à régir et continuer les affaires à partir du premier de mai prochain.

CAPITAL - - - - \$10,000,000

DEPOT AVEC LE GOUVERNEMENT CANADIEN

100,000.

RECLAMATIONS PROMPTEMENT

ET EQUITABLEMENT

RÈGLÉES.

THE CITY OF LONDON
 COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU
 BUREAU OUVERT
 De 8 Hrs A. M. à 8 Hrs P. M.
 NO 41 RUE ROYALE
TROIS RIVIERES,
 L. T. DESAULNIERS,
 Agent pour le District des Trois-Rivières

W. C. PENTLAND

AGENT-GENERAL

D'ASSURANCE CONTRE LE FEU

NO. 14 RUE DES FORGES

TROIS-RIVIERES

QUEEN'S INS. CO. Capital: Dix Millions de Dollars, (\$10,000,000)
 ROYAL OF ENGLAND. Capital: Dix Millions de Dollars, (\$10,000,000)
 BRITISH AMERICA ASS. CO. (Incorporée en 1833). Capital: Deux Millions de Dollars (\$2,000,000.)

Assure contre le feu toutes sortes de propriétés, particulièrement les églises, maisons et dépendances des cultivateurs, aux prix les plus modérés.
 Trois-Rivières, 10 août 1882.—1a.

FÊTES DE NÔEL ET DU NOUVEL AN!

Présents pour le Million!

—AU—

No. 9

RUE

DU PLATON

No. 29

RUE

DU PLATON

Trois - Rivières.

Trois - Rivières.

ALLEZ IMMEDIATEMENT FAIRE VOTRE CHOIX DES ARTICLES
 SUIVANTS

Montres en Or et en Argent, Chaines en Or et en Argent, Bijouteries de tous les patrons, en Or et en Argent, Sets en Jais, Bracelets, Cannes à Pommeaux d'Or et d'Argent, Lunettes en Or et en Argent (de Lazarus & Morris), Horloges et Pendules Françaises, Boîtes à Ouvrage, Statuettes en Bronze, Articles en Argent Plaqué (Plated Ware) solide, de première qualité, Porte-Cartes, et des milliers d'autres articles dont l'énumération serait trop longue.

RESPECTUEUSEMENT,

P. M. CONNER,

Importateur de Montres et Bijouteries,

29, RUE DU PLATON, TROIS-RIVIERES.



ATELIER DE MARBRE
 DES TROIS-RIVIERES

—TENU PAR—

E. A. LACROIX

Sculpteur sur marbre, granit, pierre, &c., &c.

M. Lacroix est en état d'exécuter avec habileté et avec tout le soin et la promptitude désirables toutes espèces de commandes pour travaux en marbre, granit et pierre. Autels en marbre pour églises, objets d'ornementation, pierres tumulaires, garnitures de cheminées de salon et tout autre ouvrage de cette spécialité.
 Trois-Rivières, 9 Mars 1882.—1 a

Dtr

NETON,

Médecin et Chirurgien, Gradué de l'École de médecine Victoria, Montréal.

No. 52 RUE BADEAU.

Le Dtr Panneton donnera une attention toute particulière tant aux patients de la ville qu'à ceux de la campagne qui voudront s'adresser à lui.
 Bureau ouvert à toutes heures du jour et de la nuit.

Lajoie & Frère.

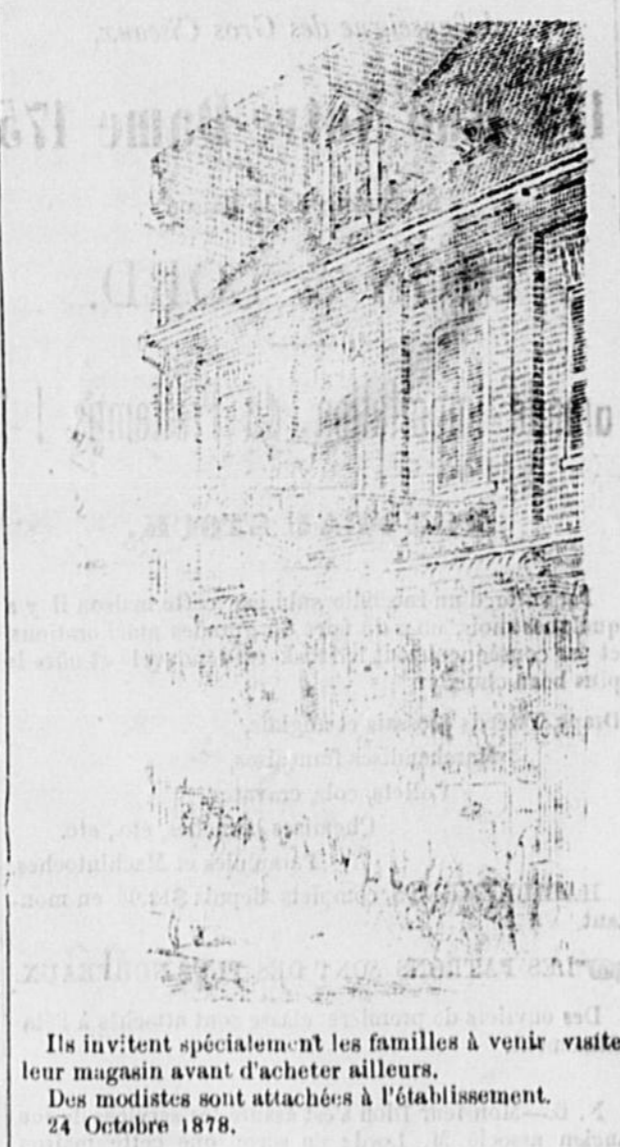
Marchandises-Sèches.

En Gros et en Détail.

ENSEIGNE DU MOUTON D'OR

NO. 138 RUE NOTRE-DAME.

TROIS-RIVIERES.



Ils invitent spécialement les familles à venir visiter leur magasin avant d'acheter ailleurs.
 Des modistes sont attachées à l'établissement.
 24 Octobre 1878.

BUREAU DE POSTE
 DE
TROIS-RIVIERES.

8 Novembre 1880.

MALLES.	ARRIVÉE	CLÔTURE.
PAR CHEMIN DU NORD. Section Ouest.		
Montréal et Ouest.....	6,30 P. M.	11,20 A. M.
Yamachiche		
Rivière-du-Loup.....		
Mackinongé, Berthier & Sorel.....		
PAR GRAND-TRONC.		
St. Grégoire.....	9,00 A. M.	11,15 A. M.
Nicolet.....		
La Baie.....		
Arthabaska.....		
Les Cantons de l'Est.....		
PAR CHEMIN DU NORD. Section Est.		
Québec et Est.....	1,20	5,30 P. M.
Batiscan		
Champlain		
Ste-Anne de la Pérade, etc. etc.		
PAR TERRE.		
Bécancour.....	9,30 A. M.	11,00 A. M.
Gentilly.....		
St. Pierre les Beccquets.....		
St. Jean D. C. et la rive sud.....		
St. Maurice.....	12 Midi.	1,00 P. M.
St. Genesviève.....		
St. Narcisse.....		
St. Etienne.....	10 A. M.	12,00 A. M.
Shawenegan.....		
Valmont.....		

Les malles pour l'Europe ferment le vendredi à 5.30 P. M. et 7.30 par steamboat
 Les lettres enregistrées doivent être maffées 15 minutes avant le départ de chaque malle.
 C. K. OGDEN, M. P.
 Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Chemin de Fer du Nord.



A PARTIR DE
LUNDI 7 SEPTEMBRE 1883
 Les Trains circuleront comme suit :

STATIONS.	Mixte.	Malle.	Express
Départ de Montréal pour Québec.....	3,00 P. M.	10,00 P. M.	
Arrivée à Québec.....	9,50 P. M.	6,30 A. M.	
Départ de Québec pour Montréal.....	9,15 A. M.	10,00 P. M.	
Arrivée à Montréal.....	4,05 P. M.	6,30 A. M.	
Départ de Montréal pour St-Félix de Valois.....	5,15 P. M.		
Arrivée à St-Félix de Valois.....	9,20 P. M.		
Départ de St-Félix de Valois pour Montréal.....	5,00 A. M.		
Arrivée à Montréal.....	8,50 A. M.		

Tous les trains de passagers du Jour sont pourvus de magnifiques chars palais et ceux de la nuit de char d'ortoirs.
 Les trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec à 4 p.m.
 Les Trains circulent d'après l'heure de Montréal.
 En connexion avec le chemin de fer du Grand-Tronc et le chemin de fer Canada Atlantique.
 BUREAUX GÉNÉRAUX—QUÉBEC.

BUREAUX DES BILLETS:
 143, RUE ST. JACQUES, } MONTREAL
 A L'HOTEL WINDSOR. }
 VIS-A-VIS L'HOTEL ST. LOUIS, QUEBEC.
 A. DAVIS,
 Surintendant.
 1er août 1882.

LUKERHOFF & FRERE

14 RUE ST. ANTOINE 14
 MANUFACTURIERS ET MARCHANDS

ZING, TOLE FERBLANTIERS, etc
 POSEURS D'APPAREILS A CAZ ET DE COUVERTURE EN METAL.

GRAND ASSORTIMENT

de toute espèce d'articles de ferblanteries, gazelles, ventilateurs, robinets, tubes en plomb pour lavoirs etc

BAINS DE TOUTE GRANDEUR ETC

L'établissement a constamment à sa disposition d'habiles ouvriers pour exécuter à domicile tous les ouvrages de la spécialité.
 Ordre exécuté avec soin et promptitude
 N. B.—Nous paierons par argent comptant ou par échange d'objets de ferblanterie et autre du genre, toute espèce de vieilles Ferronneries, Fonte, Plomb, Cuivre jaune et rouge, et tous autres objets de ce genre hors d'usage.
 Les Trois-Rivières, 13 Novembre 1878.



SN DE CARENAGE.

COLOMBIE BRITANNIQUE.

La date donnée pour l'inspection des plans et devis pour la construction et l'achèvement du Bassin de Carenage au Port d'Equinival, Colombie Britannique, est changée et fixée à Jendil le 17ème jour de Janvier prochain, inclusivement, et celle pour recevoir les soumissions est remise à vendredi le 28ème jour de Février.
 Par ordre, F. H. ENNIS,
 Secrétaire
 Ministère des travaux publics.
 Ottawa, 20 Décembre 1883.

Impressions de toutes sortes exécutées au bureau du Journal.

A VENDRE

Le soussigné a constamment en mains et à vendre toutes sortes de bois carré et scié, consistant en bois carré de pin rouge, pin blanc et d'épinette, en bois scié de pin, d'épinette et de pruche de toutes dimensions et qualités depuis un pouce et demi d'épaisseur en montant.
 BARDEAUX, LATTES, MOULURES, CADRES, PLINTHES, PORTES ET CHASSIS, BOITES D'EMBALLAGE, Etc., Etc., Etc.
 Le tout aux prix les plus bas.
 Tr. Rivières, 6 Août 1872.
 JAMES DEAN.

La Banque de Québec
 (ETABLIE EN 1818.)

CAPITAL..... \$2,500,000
 SURPLUS..... 350,000

La succursale des Trois-Rivières tient un bureau régulier pour toutes les transactions de Banque.
 Elle fait la perception pour tous les endroits du Canada et des Etats-Unis; achète et vend des Traités payables à quel'endroit que ce soit du Canada et des Etats-Unis.

DÉPARTEMENT D'ÉPARGNE
 La Banque recevra des dépôts, sur lesquels sera payé un intérêt à raison de QUATRE PAR CENT par an. Les dépôts pourront être retirés sans avis préalable.

F. G. WOTTERSPOON,
 Gérant.
 Trois-Rivières, 16 février 1881.

G. I. BARTHE.

AVOCAT & C. F.
 (CI-DEVANT M. P. POUR RICHELIEU)

BUREAU RUE ST-PIERRE, No 38.
 Porte voisine du "Journal des Trois-Rivières."

M. Barthe ayant fixé sa résidence aux Trois-Rivières suivra régulièrement les termes de Cour de ce District et les Cours de Révision et d'Appel à Québec.
 M. Barthe ayant fait des arrangements pour continuer son bureau à Sorel suivra régulièrement les termes du District de Richelieu. Les gens du District des Trois-Rivières qui auront des affaires à Richelieu pourront les lui confier.
 M. Barthe sera à son bureau de 9 h. A. M. à Midi et de 2 h. P. M. à 4 P. M.
 A part cela on pourra le rencontrer à l'Hotel St-James.
 Trois-Rivières, 19 Novembre 1883.

LOUIS MALHIOT

ENCANTEUR PUBLIC

MARCHAND A COMMISSION.

M. Malhiot est le seul agent pour le comté de Nicolet de la machine à coudre "Raymond" si bien connue et si recherchée, et qui est sans contredit la meilleure en usage aujourd'hui.
 Toute correspondance par écrit recevra la plus prompte attention possible.
 Bureau d'affaires à GENTILLY
 Gentilly, Mars 1883.

Trésors de Musique.

INSTRUMENTALE

ET

VOCALIE

Deux volumes richement reliés, de 600 pages chacun et contenant de la musique des grands maîtres tant vocale qu'instrumentale sont mis en vente. Le Capitaine Orem, agent général organisé des sous-agences pour la vente de ces jolis volumes.
 M. Verreault est le principal agent pour notre ville et le district. Il passera par les demeures avec des échantillons et recevra des commandes.
 Le Capt. Orem veut de nouveaux agents.
 S'adresser à l'Hotel St James.

AVIS.

GODFROI LASSALLE.

INSPECTEUR DES LICENCES pour le Gouvernement Local.
 BUREAU :
 No. 28, RUE ST JOSEPH.

P. O. GUILLET

NOTAIRE.

COMMISSAIRE DE LA COUR SUPÉRIEURE

Secrétaire des Commissaires Civils

ET

Secrétaire du Bureau des Examinateurs

Tiendra désormais son bureau à sa résidence privée,
 No. 4 RUE DES CHAMPS No. 4
 (Près de l'Eglise Paroissiale.)

On pourra le voir à toute heure du jour et du soir.
 M. GUILLET portera une attention toute spéciale à l'exercice de sa profession, et tiendra particulièrement à donner satisfaction à ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance.
 Trois-Rivières, 15 Mai 1882.

LEFEBVRE & BRINDAMOUR

BARBIERS-COIFFEURS,

RUE DU FLEUVE

Ont l'honneur d'informer le public et leurs pratiques qu'ils sont maintenant installés, porte voisine de leur ancien atelier, et en état d'offrir les mêmes garanties, le même confort que dans les meilleures maisons de Montréal
 AUX MEMES PRIX QUE PAR LE PASSE.
 Une visite est sollicitée. Le personnel et l'ameublement ne laissent rien à désirer et les pratiques les plus difficiles y trouveront plein et entière satisfaction.
 LES PRIX NE SONT PAS CHANGES.

IMPRIMERIE

DU

JOURNAL

40 COIN DES RUES

St-Pierre & Bonaventure

TROIS-RIVIERES

On imprime à cette établissement avec la plus grande ponctualité et dans les derniers goûts tous les ouvrages de ville :

- Têtes de comptes,
- Memorandums,
- Cartes d'affaires,
- Et de visite,
- Billets promissoires,
- Enveloppes,
- Catalogues,
- Listes des prix,
- Programmes,
- Circulaires,
- Affiches,
- Placards,
- Lettres funéraires, etc., etc.

Blanc de sommation,

Demandes de plaidoyer,

Fiat,

Comparutions,

Déclarations sur billets,

Déclarations sur compte,

Déclarations d'acte d'hypothécaire,

—:—

Pour les avocats.

Subpoena,

Affidavit,

Inscriptions,

Inventaires de production,

Saisies arrêtés après jugement,

Brefs de saisie-gagerie,

Procès-Verbaux de saisie,

Oppositions,

Mémoires de frais, &

—:—

Pour les Notaires.

Blancs de billets,

Quittances,

Procurations,

Transports,

Contrat de vente,

Contrats de Mariage,

Baux à Loyer

Toute commande par écrit sera exécutée sans délai

LE

Journal des Trois-Rivières

Est imprimé et publié par GEDEON DESILETS & FRÈRE, Propriétaires-Éditeurs, à qui toutes lettres, envois, etc., doivent être adressés FRANCO, à l'Imprimerie No. 40 Coin des Rues St. Pierre et Bonaventure, les Trois-Rivières.

CONDITIONS,
 LE JOURNAL DES TROIS-RIVIERES paraît tous les LUNDI et JEUDI de chaque semaine.
 PRIX DE L'ABONNEMENT.
 Un an, deux fois la semaine (Frais de port compris) \$2.00
 Six mois do do do \$1.00
 Pour les Etats-Unis..... \$2.00
 Un an, EDITION HEBDOMADAIRE do \$1.00
 Six mois do do \$0.50
 INVARIABLEMENT PAYABLE D'AVANCE.
 On ne peut s'abonner pour moins de six mois.
 Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis un mois avant l'expiration de son semestre et avoir payés les arrérages s'il y en a
 TARIF DES ANNONCES.
 Les annonces sont taxées sur TYPE BREVIE, aux conditions suivantes :
 Première insertion, par ligne.....\$0.10
 Chaque insertion suivante par ligne.....\$0.05
 Une remise libérale est accordée pour les annonces long terme.
 Toute correspondance, etc doit être munie d'un nom responsable.